PROJET PEDAGOGIQUE
ESPACE ADOS



55, rue du Château
40300 Peyrehorade
Tél : 07.64.70.70.19 / 07.64.73.67.87
Mail : espace.ado@orthe-arrigans.fr

SOMMAIRE

Contexte territorial et social 3
Présentation de la structure et public accueilli 3
Les objectifs pédagogiques 4
L'accueil d'enfant en situation de handicap 7
Organisation et fonctionnement 8
Adhésion, tarification des activités et modalités d'encaissement 9
Les règles de vie 9
Les moyens humains 10
Réglementation appliquée au Service Jeunesse 12
Moyens matériels 14
Le service de nettoyage 15
La communication 15

Contexte territorial et social

L'Espace Ados, dépendant du Service Jeunesse, s'inscrit dans le territoire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, un secteur à dominante rurale situé dans les Landes. Ce territoire regroupe **24 communes**, réparties sur une zone géographique étendue, ce qui engendre des contraintes importantes en matière de mobilité, notamment pour les jeunes ne disposant pas de moyens de transport autonomes.-

Dans ce contexte, les adolescents peuvent rencontrer des difficultés d'accès aux loisirs, aux activités culturelles et aux espaces de socialisation. L'Espace Ados constitue ainsi un lieu essentiel permettant de lutter contre l'isolement, en favorisant les rencontres entre jeunes issus de différentes communes du territoire.

Afin de répondre au mieux aux besoins des jeunes, la structure s'appuie sur un réseau de partenaires locaux (établissements scolaires, associations, acteurs du territoire), permettant de diversifier les actions proposées et de renforcer l'ancrage local du projet.
Ainsi, l'Espace Ados se positionne comme un acteur éducatif de proximité, contribuant au développement du lien social, à l'épanouissement des jeunes et à leur intégration dans la vie du territoire.

Le présent Projet Educatif s'inscrit dans la continuité du Projet Global Territorial (PGT) 2025-2029 de la communauté de commues du Pays d'Orthe et Arrigans. Il intègre et décline orientations stratégiques du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) portées par la CAF.

- Orientation transversale SDSF 3 - Prévention et attention particulière aux familles vulnérables
 - Augmenter la mixité dans la fréquentation des ALSH
 - Renforcer le « aller vers » les familles fragiles
- Orientation transversale SDSF 3 - Prévention et attention particulière aux familles vulnérables
- Orientation transversale SDSF 4 - Besoins particuliers des familles
 - Faire progresser l'inclusion et la mixité sociale dans les dispositifs de l'enfance jeunesse
- Orientation transversale SDSF 5 - Engagement citoyen et pouvoir d'agir des familles
 - Susciter l'engagement des jeunes
 - Développer le pouvoir d'agir des jeunes tout en les accompagnant vers la citoyenneté

Présentation de la structure et public accueilli

L'Espace Ados du territoire de la Communauté des Communes du Pays d'Orthe et Arrigans est une structure d'accueil destinée aux jeunes âgés de 11 à 17 ans.

Dans le cadre du service jeunesse, la CCPOA organise un accueil collectif de mineurs et des animations pour les jeunes de 11 ans, ou 10 ans mais scolarisés en 6ème, jusqu'à la veille de leurs 18 ans, dans les locaux de l'Espace Ados.

Cet espace constitue un lieu dédié aux adolescents, favorisant les rencontres, les échanges et la mise en place de projets adaptés à leurs besoins et à leurs envies. Les jeunes sont ensembles, il n'y a pas de segmentation par âge. Ils fréquenteront les mêmes lieux et seront amenés à participer ensemble aux même activités.

L'Espace Ados se caractérise par une démarche éducative centrée sur l'autonomie des jeunes. Les adolescents sont encouragés à s'impliquer dans la vie de la structure, à participer aux choix des activités et à s'engager dans des projets collectifs. Cette dynamique vise à favoriser leur responsabilisation, leur prise d'initiative et leur capacité à évoluer au sein d'un cadre collectif.

Infrastructures extérieures

Autour de l'Espace Ados se trouvent plusieurs infrastructures que la ville laisse à disposition. Nous pouvons y compter : le fronton, la piscine municipale ainsi que plusieurs terrains de pétanque. L'Espace Ados peut également être amené à proposer des activités sur les différents city-stade présents sur le territoire de la CCPOA.

Les objectifs pédagogiques

Les objectifs généraux

- Favoriser l'apprentissage et l'accession des jeunes à leur autonomie ;
- Favoriser l'inclusion sociale ;
- Favoriser l'ouverture d'esprit, la curiosité ;
- Faire découvrir un environnement habituel ou inhabituel ;

Les moyens opérationnels

- Favoriser l'apprentissage et l'accession des jeunes à leur autonomie

Mise en place de projets à caractère social, culturel et sportif où les jeunes seront mis le plus souvent possible en position d'acteurs. Ainsi ils seront associés à la préparation, à la participation des projets, aux choix des activités et à leurs évaluations.

- Favoriser l'inclusion sociale/ la citoyenneté

L'espace ados est un lieu de rencontres et d'échanges où l'on peut simplement venir écouter de la musique ou discuter avec ses ami(e) s. Mais c'est également un lieu qui sert de point de départ aux jeunes pour organiser leurs loisirs et réaliser leurs projets.

- Favoriser l'ouverture d'esprit, la curiosité

Découvrir de nouvelles pratiques culturelles ou sportives. Aller à la découverte de différents modes de vie par des rencontres avec d'autres jeunes du territoire, de la région ou du pays.

- Faire découvrir un environnement habituel ou inhabituel

Proposer des activités liées au milieu naturel, social et culturel. Proposer des activités d'éducation à l'environnement.

Les valeurs éducatives

- Le respect

Cette valeur inclut le respect des locaux, du matériel, de ses pairs et de l'équipe d'animation. Le respect est mutuel, il concerne autant les adultes que les plus jeunes.

- L'autonomie

L'autonomie sera encouragée au travers des projets, activités ou actions menées quotidiennement.

- La tolérance

La structure accueille un public hétérogène, il est donc attendu des jeunes qu'ils soient tolérants les uns envers les autres.

- La citoyenneté

Elle sera favorisée par des actions quotidiennes, prise de responsabilité et mise en situation d'acteurs.

Les actions

Les animateurs utilisent différentes démarches pédagogiques telles que :

- Les APS (Activités physiques et sportives) : jeux sportifs, jeux de précision, jeux de rapidité…
- Les ACA (Activités culturelles et artistiques) : peinture, jeux de société, activités manuelles…
- Les APPN (Activités Physiques de Pleine Nature) : canoë, escalade, vélo…
- Les NPLE (Nouvelle Pratiques de Loisirs et Éducatives) : activités numériques, activités scientifiques, projets citoyens…

La diversification des activités permet d'accompagner l'adolescent vers une évolution physique et morale visant l'autonomie et son épanouissement. Les activités spécifiques le nécessitant, seront encadrées par des professionnels diplômés, dans le respect des règles de sécurité spécifique à chacune des disciplines. Les contre-indications éventuelles liées à certaines activités, devront être très clairement notifiées sur la fiche d'inscription à l'endroit prévu à cet effet.

A travers toutes ces actions le directeur et l'équipe d'animation intégreront de manière pédagogique les valeurs de la république :

La liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité.

La vie quotidienne

Les jeunes seront associés au maximum à la préparation et aux choix des activités.

Au quotidien l'équipe d'animation sera à l'écoute des envies des adolescents. Lors des moments sans activité, le dialogue avec les adolescents est primordial.
Les adolescents doivent avoir la possibilité d'exprimer leurs envies et de participer à l'élaboration des animations ou proposer de nouvelles idées d'animation.

Les adolescents ont à disposition une multitude de jeux de société. Ces moments de calme peuvent servir à faire éclore des débuts de projets.

Les sorties

Elles se prépareront si possible avec les jeunes, qui seront invités à participer avec nous à leurs élaborations.

Les transports seront assurés avec 1 ou 2 minibus de 9 places disponibles sur la communauté de communes, par un véhicule de service, ou bien le seront par un transporteur privé.
Les sorties ont pour objectif de donner le goût aux jeunes de faire des choses positives de leur temps libre et prévenir ainsi les conduites à risques favorisées par l'oisiveté et l'addiction aux écrans qui les enferment souvent pendant de longues périodes dans leur chambre.

Les séjours/mini séjours

De 1 à 4 nuits qui correspond aux attentes des jeunes, ils seront organisés pour les adolescents. Les objectifs liés à l'autonomie et à la responsabilisation seront particulièrement développés pendant ces mini-séjours (n'oublions pas l'entraide, la bienveillance et le respect).

Un séjour par an est co-organisé avec les jeunes. Ils définissent le cadre de fonctionnement, recherchent, communiquent et s'organisent dans l'objectif d'être pleinement acteurs de leurs loisirs. Des mises en situation seront proposées aux jeunes qui auront des temps libres pour développer leur autonomie.

Dans un cadre sécurisé par les animateurs présents et contractualisés avec les jeunes, les ados pourront par exemple :

- faire les courses seuls ;
- monter un camp de tentes ;
- préparer un repas en séjour ;
- gérer des temps libres en groupes avec des règles identifiées et concertées ;

Les jeunes seront sensibilisés aux règles de la vie quotidienne, de sécurité et d'hygiène alimentaire et corporelle.

Les soirées

Elles sont à l'initiative de l'équipe d'animation et/ou des jeunes. Elles sont alors inclues dans le programme d'animation. Elles se dérouleront sous réserve de participation suffisante des familles / jeunes. Cette animation devra se limiter aux horaires prévus dans le planning d'ouverture de la structure : maximum 21h00.

Les liens avec les centres de loisirs

Des passerelles sont organisées ponctuellement le mercredi et pendant les vacances scolaires. Nous accueillons 1 mercredi sur 3 en période scolaire les ALSH de Pouillon et de Peyrehorade ainsi qu'une journée durant les vacances scolaires.

Ces regroupements inter structures sont proposés régulièrement pour permettre la rencontre et l'échange entre les différentes structures d'accueil du territoire. Ils résultent de la réflexion de l'équipe pédagogique qui souhaitait adapter l'offre de loisirs, à ce public entre deux âges, en demande d'autonomie, et proposer un cadre sécurisant pour les parents. Elles permettent un accompagnement progressif du passage de l'enfance vers l'adolescence. Sur un lieu repère, l'équipe pédagogique accompagne les enfants dans leur autonomie et leur prise de responsabilité.

Les projets familles et événements communautaire

Le service jeunesse participe aux événements qui rythment la vie de la communauté de communes (Journée 1.2.3 familles, interventions médiathèques, café des familles et hors les murs …). Il doit également être force de proposition et monter des projets capables de réunir les familles lors d'événements sportifs ou citoyens (fête de la jeunesse, rallye famille, rando vélo, rollers etc.).

Les projets familles ou les événements communautaire auxquels nous participons peuvent avoir lieu en soirée ou le week-end.

L'accueil d'enfant en situation de handicap

Le service Jeunesse s'inscrit dans une démarche d'inclusion active. L'accueil des enfants en situation de handicap ou atteints d'un trouble de la santé fait l'objet d'une attention particulière.
Pour offrir le meilleur accueil possible aux enfants en situation de handicap, nous travaillons en étroite collaboration avec le Pôle Ressources Inclusion. Sur notre secteur, ce dispositif est animé par Julien Fernandez (Jeunesse au Plein Air), qui nous apporte son conseil et son expertise pour adapter nos activités et nos locaux à chaque situation.

Il est organisé :

- Une rencontre avec les parents afin de connaître le quotidien du jeune, les aménagements nécessaires (transport spécifique en cas de fauteuil roulant), ses éventuels traitements, les attitudes à avoir ou à éviter ;

- Une rencontre avec le jeune afin de présenter l'équipe, la structure, le programme d'activités, et de répondre à ces éventuelles interrogations ;
- Un accueil progressif ;
- Des bilans réguliers avec la famille ;

Organisation et fonctionnement

Accueil des jeunes

Vacances scolaires de la zone A :
Du lundi au vendredi de 10h à 18h (hors jours fériés).
Fermeture annuelle pendant les vacances d'hiver, ainsi que deux semaines durant l'été.

Hors vacances scolaires :
Les mercredis de 12h30 à 17h30.

Permanence administrative dédiés aux familles :
Les mardis et jeudis de 9h à 11h et de 14h à 16h.

L'arrivée et le départ sont libres. Le jeune sera autorisé à quitter la structure seul, selon les autorisations parentales.

Les jeunes devront amener leur propre déjeuner. Ils ont a leur disposition un frigo pour le conserver, ainsi qu'un micro-ondes pour réchauffer leurs plats si besoin. Ils disposent également de couverts, assiette et verres si nécessaire.

Les inscriptions

Les inscriptions à l'Espace Ados peuvent se faire sur rendez-vous ou pendant les temps d'accueil auprès du responsable.

Les jeunes devront fournir une fiche de renseignements, complète comprenant :
- Pour les allocataires CAF, carte d'identité vacances en cours de validité (si bénéficiaire) et le quotient familial d'octobre n-1 ;
- Pour les allocataires MSA, quotient familial de novembre n-1 ET Bon Vacances en cours de validité (si bénéficiaire) ;
- Copie du PAI (si existant) et documents relatifs ;
- Copie du carnet de vaccination (DT-Polio à jour) ;
- Attestation d'assurance (Responsabilité civile et individuelle Accidents corporels mentionnant la couverture lors des activité scolaires, périscolaires et **extrascolaires**) comprenant les dates de validité ;
- Et un extrait de jugement en cas de garde alternée ;

Le dossier doit être régulièrement mis à jour afin que les jeunes puissent participer aux activités.

Concernant les **inscriptions aux activités**, les jeunes peuvent le faire directement dans la structure en notant leur nom et prénom sur les fiches prévues à cet effet et affichées sur les mur de la salle principale. En cas de difficultés rencontrées ou d'impossibilité de venir jusqu'à la structure, nous pouvons exceptionnellement inscrire les jeunes par mail.
Le jeune est tenu de lire **attentivement** ce qu'il se trouve sur la fiche d'inscriptions (matériel, tenue, pique-nique, horaire…). Nous nous réservons le droit de refuser la participation d'un jeune à une activité s'il ne respecte pas les indications prévues.

Registre de présence : Chaque adolescent devra noter sur le registre son nom, son prénom, l'heure de son arrivée et l'heure de son départ.

Fichier de présence numérique : Le directeur de l'Espace Ados réalisera quotidiennement un comptage des présences sur informatique permettant de justifier auprès des parents et des institutions la présence de chaque adolescent à l'Espace Ados.

Adhésion, tarification des activités et modalités d'encaissement

L'adhésion annuelle (du 1er Janvier au 31 Décembre) est de **10 euros**.

Les perceptions des recettes seront sous la seule responsabilité des régisseurs. Les inscriptions quant à elles peuvent être assurées par toutes les personnes de l'équipe pédagogique permanente.

Le coût des activités prestataires est calculé en fonction du quotient familial du mois d'octobre de l'année n-1 (CAF) ou novembre de l'année n-1 (MSA). Une partie du montant est donc pris en charge par la Communauté des communes en fonction du tableau de tarifs voté par la Conseil Communautaire et le restant, par les familles selon le quotient familial. Il en est de même pour les tarifs des séjours organisés par l'Espace Ados. Le dispositif Land'imaginactions et le Conseil départemental peuvent prendre en charge une partie du coût du séjour.

La facturation des activités se fera directement auprès du régisseur de la structure. Une attestation de paiement peut être demandée à ce même régisseur. Le paiement s'effectue par chèque, espèce ou par chèque vacances ANCV.

Les activités et/ou séjours effectués doivent être réglés avant la prochaine période de vacances, afin de permettre aux jeunes de s'inscrire aux futures activités organisées par la structure.

Les règles de vie collective

L'Accueil Jeunesse est un espace d'échange, de loisirs et de projets. Afin d'en garantir le bon fonctionnement, la sécurité et le bien-être de tous, des règles partagées s'appliquent à l'ensemble des acteurs du pôle : la direction, l'équipe d'animation et les jeunes accueillis.

Respect des personnes

- Je respecte les autres jeunes, les animateurs et toute personne présente dans la structure.
- Aucun comportement violent, insultant ou discriminatoire n'est accepté.
- Chacun a le droit d'être écouté et respecté.
- Les différences de chacun doivent être acceptées.

Respect des locaux et du matériel

- Prendre soin des locaux, du mobilier et du matériel mis à disposition.
- Rangement après utilisation.
- Toute dégradation volontaire pourra entraîner une réparation ou une sanction adaptée.
- Le matériel emprunté doit être rendu en bon état.

Vie collective

- Participation à la bonne ambiance du groupe.
- Respect des consignes données par l'équipe d'animation.
- Respect des horaires définies pour les activités et sorties.
- Possibilité de proposer des idées d'activités et participer à leur organisation.
- Une tenue adéquate est obligatoire, que ce soit sur la structure, ou lors d'une sortie.

Autonomie et responsabilisation

- Prévenir un animateur lors du départ de la structure.
- Être acteur des projets et de ses engagements.
- Participation au rangement et à la vie quotidienne de l'espace ados.

Utilisation des téléphones et écrans

- L'utilisation du téléphone portable est tolérée dans le respect des autres sans empêcher la participation aux activités ni les échanges entre jeunes.
- Les prises de photos ou vidéos doivent respecter le droit à l'image.
- L'équipe d'animation se laisse le droit d'inviter le jeune à déposer le téléphone dans un espace dédié à ce dernier.

Sanctions et réparations

- En cas de non-respect des règles, un dialogue sera privilégié.
- Des sanctions adaptées pourront être mises en place selon la situation :
 - Excuses ;
 - Réparation ;
 - Participation à une tâche collective ;
 - Exclusion temporaire d'une activité ;

- Exclusion définitive de la structure ;

Les moyens humains

La direction

Elle est assurée par des personnes qualifiées, titulaires d'un brevet d'état de la jeunesse et des sports et de la certification complémentaire de direction d'un accueil collectif de mineurs.

L'équipe de direction a un rôle pédagogique :

- Préparer le projet pédagogique.
- Organiser les sorties.
- Organiser des réunions de préparation et de bilan.
- Veiller au respect des règles de vie et de sécurité.
- Aider l'équipe d'animation à la mise en place des activités.
- Rencontrer les parents et faire le lien.
- Gérer l'équipe d'animation.

L'équipe de direction a un rôle administratif :

- Écrire le projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif du territoire.
- Mettre en place les plannings horaires de l'équipe d'animation.
- Gérer le matériel pédagogique.
- Veiller au respect des règles de désinfection et de la distanciation éventuelles.
- Faire le lien entre sa collectivité, le service et le tissu associatif local.
- Faire le lien entre sa collectivité, son service et les partenaires institutionnels (DDCS, SDJES, CAF, Education Nationale).
- Participer au recrutement de son équipe d'animation.
- Participer à la gestion du budget en relation étroite avec le comptable.

Elle est le garant du bon fonctionnement de l'espace ados. Elle devra instaurer une dynamique de confiance entre son équipe et lui. Elle coordonne la mise en place des activités et encadre l'équipe d'animation. Elle est responsable du bon fonctionnement pédagogique, humain et matériel de l'espace ados, sous l'autorité du président de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans. Elle est quotidiennement sur le terrain afin d'appuyer et de soutenir l'équipe d'animation.

Si un membre de l'équipe de direction est absent, la responsabilité sera confiée à une personne désignée.

L'équipe d'animation

Le recrutement de l'équipe est réalisé en respectant la réglementation du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports en vigueur concernant le taux d'animateurs diplômés, stagiaires. Pour répondre et proposer des animations variées

l'encadrement sera composé d'animateurs avec différents profils (spécificités culturelles, artistiques, sportives, technologiques etc).

Les règles d'encadrement et de fonctionnement sont donc précises et clairement définies par divers textes. La majorité des animateurs sont diplômés et titulaires du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ou équivalent.
La délivrance d'un certificat d'honorabilité par le SDJES est requise dans le cadre de la procédure de recrutement.

L'animateur doit :

- Être médiateur au sein du groupe d'adolescents, gérer les conflits, garantir le respect des règles de vie.
- Être garant de la sécurité morale, physique et affective des adolescents. Il est responsable du groupe d'adolescents.
- Écouter les adolescents et « faciliter » les échanges et partages.
- Proposer et adapter les animations en lien avec le projet pédagogique en se donnant les moyens nécessaires à la réalisation des projets concertés.
- Aménager des espaces en fonction des animations et/ou des besoins des adolescents dans le respect des règles de sécurité.
- Participer aux différents temps de la vie quotidienne dans le respect des règles d'hygiène.
- Évaluer les projets menés.
- Nettoyer et désinfecter le matériel et le petit mobilier utilisés en fin de journée selon le protocole sanitaire en cours.

Les stagiaires

Le stagiaire sera suivi de manière ponctuelle par le directeur et un animateur référent, désigné au préalable.
Un animateur plus expérimenté fera office de référent pour le stagiaire afin de l'aider quotidiennement sur son rôle et les missions à accomplir et pourra également participer au point quotidien avec le directeur.
Un temps de discussion formel sera établi de manière hebdomadaire afin de faire un point sur l'avancée de son évolution sur sa posture d'animateur.
Un livret suivi stagiaire ainsi qu'un livret référent, permettra d'avoir un retour cohérent sur sa progression.

Réglementation appliquée au Service Jeunesse

Le Service Jeunesse s'engage à respecter la réglementation en vigueur pour les accueils collectifs de mineurs et les accueils de loisirs périscolaires. Et notamment par les actions suivantes :

- Déclaration de la structure, des périodes d'ouverture et des séjours qu'elle organise auprès de la SDJES des Landes ;

- Affichages obligatoires dans la structure (consignes d'évacuation, numéros d'urgence…) ;
- Souscription d'un contrat d'assurance couvrant la structure et les activités qu'elle organise ;
- Mise en place d'un registre des soins, d'un registre des dysfonctionnements et de trousses à pharmacie qui seront emmenées sur les sorties.
- Les dossiers des adolescents devront être complets (certificat médical et fiche sanitaire de liaison à jour)
- Respect des ratios d'encadrement :
 - *1 animateur/éducateur pour 18 enfants dans le cadre des activités périscolaires.*
 - *1 animateur/éducateur pour 12 enfants de plus de 6 ans dans le cadre d'un ACM.*
 - *2 animateurs/éducateurs pour 12 enfants de plus de 6 ans dans le cadre d'une sortie en vélo.*
 - *1 animateur/éducateur présent dans l'eau pour 8 enfants de plus de 6 ans lors d'une baignade. Maximum 30 enfants en même temps.*

Le budget et les tarifs

Le budget jeunesse est évalué en début d'année civile et il est de type comptabilité publique. Le paiement des activités se fait par mandat administratif et régie d'avance.

La sécurité

La sécurité est une situation, un état de tranquillité qui résulte de l'absence de danger physique, moral, affectif. Une bonne organisation matérielle et pédagogique est nécessaire afin de donner aux adolescents un sentiment de confiance et de sécurité.

- Les consignes de sécurité doivent être respectées lors des activités et des sorties ;
- L'équipe pédagogique se réserve le droit de refuser l'accueil d'un jeune si la tenue vestimentaire n'est pas jugée appropriée (exemples : chaussures n'assurant pas le maintien des chevilles, vêtements exposant à la nudité) ;
- Les comportements dangereux sont interdits ;
- Les comportements à caractères racistes, homophobes ou tout autres comportements discriminatoires sont interdits et susceptibles d'entraîner une exclusion.
- La consommation d'alcool, de cigarettes, de vapoteuses ou de substances illicites est strictement interdite ;
- Le visionnage, la diffusion ou toute référence à des contenus pornographiques sont strictement interdits ;

La sécurité affective

L'équipe pédagogique devra observer tout ce que les adolescents nous donnent à voir, être capable de lire les signes, savoir les écouter, être patient. L'équipe pédagogique, sera extrêmement vigilante face au harcèlement :

« Un jeune est victime de harcèlement lorsqu'il subit, de façon répétitive, des actes négatifs de la part d'un ou plusieurs jeunes. Un comportement négatif peut se produire lorsqu'un jeune, ou un groupe de jeunes, inflige un malaise à un autre, que ce soit de manière physique (frapper, pousser,

frapper du pied, pincer, retenir autrui) ou verbale (menaces, railleries, taquineries et sobriquets). Les actions négatives peuvent également être manifestées sans parole ni contact physique (grimaces, gestes obscènes, ostracisme ou refus d'accéder aux souhaits d'autrui) » (education.gouv.fr)

La sécurité physique
Tous les membres de l'équipe pédagogique sont responsables moralement, matériellement et juridiquement dans les activités organisées. Ils doivent savoir modifier les projets d'activités en fonction des événements : temps, fatigue, environnement…

L'adolescent a ses propres besoins en fonction de son âge, de sa propre évolution.

L'aspect sécurité lors de l'organisation d'une activité est primordial.
Pour prévoir, organiser, assurer régulièrement l'animation des activités, une coordination constante doit avoir lieu entre les animateurs et plus généralement tous les adultes de la structure. Une bonne entente, un travail en relais, une bonne coordination sont les gages de réussite et de vigilance.

Moyens matériels

L'espace ados dispose de :

- Deux salles dont une contenant des rangements.
- Une cuisine équipée de micro-onde et frigo, accessible aux jeunes.
- Un bureau de direction.
- Une cour clôturée et sécurisée, avec accès libre vers l'extérieur.
- Un terrain de pétanque.
- Des sanitaires garçons / filles, partagés avec les associations voisines de l'espace ados.
- Des infrastructures culturelles et sportives de la communauté de communes
- Un mini bus de 9 places pour les déplacements (renforcé par un prêt si besoin)
- Une table de ping-pong, un stock de matériels travaux manuel ou bricolage, trois tablettes numériques, trois casques de réalité virtuelle, un ordinateur.
- Armoire de rangement et mobiliers divers, ballons (foot, basket, volley, rugby, handball …) raquettes diverses (pala, ping-pong, squash …) cages de foot.
- Une armoire à pharmacie est installée dans l'espace ados et des trousses de 1er secours sont disponibles et entretenues pour les sorties et séjours.
- Deux téléphones de services sont joignables à tout moment de la journée, qu'ils soient sur la structure ou en sortie pédagogique.

L'évaluation

L'évaluation aura pour but de contrôler l'avancée des projets, de réguler le relationnel, de prendre des décisions pour revoir des écarts du projet, régler des problèmes et pour former le collectif. Ces indicateurs vont nous permettre d'analyser la bonne mise en place des objectifs généraux :

- L'avancée vers les objectifs ;

- Le programme des activités ;
- L'organisation du matériel et des espaces ;
- L'organisation des groupes d'adolescents ;
- La vie relationnelle adolescents/adolescents, adolescents/animateurs, animateurs/animateurs, animateurs/direction ;
- Les relations avec les familles ;

Au regard de nos objectifs nous mettrons en place des évaluations suivantes :

- Le respect

Les jeunes sont-ils respectueux des horaires, des consignes et des règles de fonctionnement du service jeunesse et de l'espace ados.
Les jeunes respectent-ils les règles d'hygiène : tenue propre, douche quotidienne en séjour …
Les jeunes adoptent-ils une attitude fair-play lorsqu'ils participent à des activités sportives ou lorsqu'ils jouent à des jeux de société.

- L'autonomie, responsabilisation et implication

Repérer les jeunes qui prennent des initiatives et les valoriser (leader organisateur)
Mettre en situation d'autonomie progressive, les jeunes qui n'ont pas cette qualité. • Les jeunes ont-ils pris des initiatives ?
Les jeunes ont-ils montré une volonté à participer à l'élaboration et l'organisation d'évènement culturel et sportif.
Quels jeunes s'impliquent dans la vie de l'espace ados ?

Nous valoriserons les jeunes qui participent activement à la vie du service jeunesse et de l'espace ados en leur permettant de proposer des activités, organiser des animations avec les animateurs.

Bilans qualitatif et quantitatif

Par recueil de statistique lors des inscriptions nous croisons un bilan quantitatif avec le bilan qualitatif afin d'évaluer au plus juste notre action. Ces temps auront pour but d'accompagner l'animateur, de développer ses compétences, et réguler.

Hygiène et sécurité

Les responsables légaux sont informés préalablement à l'inscription du mineur des modalités d'organisation de l'accueil ainsi que du protocole sanitaire en cours, tout en sachant qu'il peut évoluer.

La Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans a la charge du nettoyage du mobilier et des locaux. Elle intervient deux fois par semaine en période de vacances (une fois par semaine en période scolaire), en matinée avant l'arrivée des jeunes.

La Commune de Peyrehorade a la charge du nettoyage des lieux de circulation et des sanitaires du bâtiment et des extérieurs (cf convention).

La communication

Le service jeunesse édite le programme d'activités de l'espace ados avec les dates, les modalités d'inscription, les tarifs, les thèmes, etc. Il existe deux programmes différents : un pour les mercredis après-midi pendant les périodes scolaires et un pour chaque période de vacances scolaires.
Ces documents sont alors disponibles à l'espace ados et mis en ligne sur les différents supports numérique de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans : site, Facebook, Portail Famille. Les collèges et le lycée du territoire (partenaires) nous permettent de communiquer les informations du service via leur plateforme de communication numérique (Pronote).